

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 548 portant augmentation des allocations mensuelles du Cadi et du Chef de village d'Obock

n° 548

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date de publication
4 mai 1953

Date du numéro
1 juin 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les taux des allocations mensuelles du Cadi et du Chef de village d'Obock sont modifiés comme suit, pour compter du 1^{er} avril 1953 : Cadi d'Obock, 7.000 francs francs; Chef de village d'Obock, 5.000 francs.